

Annexe II

Séminaire de la région du Pacifique sur les activités de la troisième Décennie pour l'élimination du colonialisme : engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes

I. Organisation du séminaire

1. Le séminaire s'est tenu à Managua du 31 mai au 2 juin 2016 et comprenait six séances, auxquelles ont participé des représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, de territoires non autonomes, d'une puissance administrante et d'organisations non gouvernementales, ainsi que des experts. Il a été organisé de manière à susciter un échange de vues franc et ouvert.

2. Le séminaire a été dirigé par le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, Rafael Darío Ramírez Carreño, et il a rassemblé les représentants des États membres suivants du Comité spécial : Antigua-and-Barbuda, Bolivie (État plurinational de), Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Cuba, Équateur, Fédération de Russie, Grenade, Indonésie, Iraq, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République arabe syrienne, Sainte-Lucie, Sierra Leone et Venezuela (République bolivarienne du). Une puissance administrante, la France, ainsi que l'Algérie, l'Argentine, l'Espagne et le Maroc ont participé en qualité d'observateurs. En outre, 6 territoires non autonomes et 11 experts ont participé au séminaire.

3. À la 1^{re} séance, le 31 mai, le Président a nommé Sacha Sergio Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) et Stanislav Aleksaev (Fédération de Russie) Vice-Présidents du séminaire, et José Antonio Cousiño (Chili) Rapporteur, conformément à l'article 2 du règlement intérieur du séminaire.

4. L'ordre du jour du séminaire était le suivant :

1. Le rôle joué par le Comité spécial pour ce qui est de faire avancer le programme de décolonisation dans les territoires non autonomes au cas par cas :
 - a) Stratégies visant à accélérer le processus de décolonisation;
 - b) Resserrement de la coopération avec les puissances administrantes, les territoires non autonomes, les États Membres concernés et les autres parties prenantes.
2. Perspectives des puissances administrantes, des gouvernements des territoires, des États Membres concernés et d'autres parties prenantes et avis d'experts sur le processus de décolonisation :
 - a) Principaux faits survenus dans les territoires non autonomes :
 - i) Dans la région du Pacifique;

- ii) Dans la région des Caraïbes;
- iii) Dans d'autres régions;
- b) Effets de la situation socioéconomique, des questions environnementales et des changements climatiques sur le processus de décolonisation, compte tenu des objectifs de développement durables :
 - i) Dans la région du Pacifique;
 - ii) Dans la région des Caraïbes;
 - iii) Dans d'autres régions.
- 3. Rôle du système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide au développement aux territoires non autonomes, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies : exposés par les fonds et programmes, les institutions spécialisées, les commissions économiques régionales et autres.
- 4. Recommandations pour faire avancer la décolonisation.

II. Travaux du séminaire

A. Ouverture du séminaire

5. Le 31 mai, le Président du Comité spécial a ouvert le séminaire et appelé l'attention sur la mauvaise nouvelle du jour, le décès de l'ancien Secrétaire général du Front populaire pour la libération de la Saguía el-Hamra et du Río de Oro (Front Polisario), Mohamed Abdelaziz, en l'honneur duquel il a fait observer une minute de silence.

6. Le Président a remercié le Gouvernement nicaraguayen d'accueillir le séminaire pour la deuxième année consécutive, en notant que c'était le sixième séminaire annuel tenu dans le cadre de la troisième Décennie pour l'élimination du colonialisme. Le séminaire, a-t-il souligné, permettrait au Comité spécial de redoubler d'efforts pour s'acquitter de son mandat, qui avait été dernièrement réaffirmé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/231. Le séminaire devrait être un vecteur de changement en faveur de la décolonisation, a-t-il ajouté, en affirmant que c'était « maintenant ou jamais ». Il a souligné que l'objectif était de promouvoir le processus de décolonisation et de mettre fin à l'ignominie du colonialisme dans le monde entier. Mettant l'accent sur l'importance de la Semaine annuelle de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, il a annoncé son intention d'étudier comment célébrer la Semaine par des activités au Siège. Il a indiqué qu'il n'y aurait pas de repos tant que tous les peuples privés de leur intégrité souveraine et territoriale n'auraient pas été libérés.

7. À la cérémonie d'ouverture également, la Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, María Rubiales de Chamorro, a fait un discours de bienvenue dans lequel elle a salué le travail du Comité spécial et engagé instamment celui-ci à redoubler d'efforts en vue d'atteindre l'objectif d'élimination du colonialisme.

8. Un fonctionnaire du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques du Secrétariat a donné lecture d'un message du Secrétaire général, qui se félicitait du thème du séminaire et engageait les participants à saisir l'occasion pour trouver des solutions permettant de faire avancer le processus de décolonisation (voir appendice I).

B. Déclarations et débats^a

9. À la 1^{re} séance, le 31 mai, des déclarations sur la situation concernant les invitations et la représentation au séminaire ont été faites par les représentants du Maroc, de Sainte-Lucie, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone, de la Grenade, de l'Algérie, de la République arabe syrienne, de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela et de l'État plurinational de Bolivie^b. Une déclaration a également été faite par un membre du personnel du Bureau des affaires juridiques, qui faisait fonction de juriste du séminaire. Comme suite à ces déclarations, le programme de travail du séminaire a été adopté (PRS/2016/CRP.2)^c.

10. À la 2^e séance, le 31 mai, le Président a fait une déclaration sur le thème principal du séminaire, en soulignant qu'il importait que les travaux du Comité spécial soient menés conformément à son mandat et à son règlement intérieur. Mettant l'accent sur la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale comme fondement de la légitimité du Comité spécial, il a affirmé que la transparence et la non-sélectivité étaient les principes sous-tendant les méthodes de travail du Comité et que celui-ci ne pouvait être influencé par des groupes qui tentaient d'imposer leurs propres visées. Le Comité spécial avait pour mandat d'appliquer les résolutions pertinentes au cas par cas, en particulier en ce qui concernait les conflits de souveraineté, a-t-il déclaré, en soulignant que le Comité n'entendait pas accepter la perpétuation du régime colonial. Durant sa présidence, le Comité s'efforcera de garantir, par des moyens appropriés, la mise en œuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance au pays et aux peuples coloniaux et de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. La négociation et la diplomatie faisaient partie de ces moyens.

11. À la même séance, deux experts, Carlyle Corbin et Sergei Cherniavsky, ont présenté des exposés sur le rôle du Comité spécial et d'autres parties prenantes au regard du thème général du séminaire. Des observations et des déclarations ont été faites à ce sujet par les représentants des pays suivants : Cuba, Indonésie, Venezuela (République bolivarienne du), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Algérie, Fédération de Russie, Chine, Côte d'Ivoire, Nicaragua et Bolivie (État plurinational de). Des déclarations ont également été faites par une experte, Wilma Reverón Collazo, et Joseph Bossano (Gibraltar).

12. À la 2^e séance également, les participants ont entendu deux représentants de territoires non autonomes du Pacifique : Edward Alvarez (question de Guam) et Jean-Louis d'Anglebermes (question de la Nouvelle-Calédonie). Des déclarations ont été faites ensuite par les représentants de la France, de Cuba, de la République

^a On trouvera le texte des déclarations et le compte rendu des débats à l'adresse suivante : www.un.org/en/decolonization/index.shtml.

^b La teneur des déclarations est résumée dans le communiqué de presse sur la séance, qui peut être consulté sur le site Web du Comité spécial.

^c Les documents du séminaire peuvent être consultés sur le site Web du Comité spécial.

bolivarienne du Venezuela et du Nicaragua. Des déclarations ont également été faites par trois experts : Wilma Reverón Collazo, Julien Boanemoi et Roch Wamytan.

13. À la 3^e séance, le 1^{er} juin, les participants ont entendu les vues des experts indépendants suivants au sujet de la situation des territoires non autonomes dans le Pacifique : Michael Bevacua, Richard Ariihau Tuheiava et Jimmy Naouna. Les représentants de la République bolivarienne du Venezuela, de Cuba et de la Chine ont fait des déclarations. Des déclarations ont également été faites par Edward Alvarez (Guam) et M. Bevacua.

14. À la même séance, les participants ont examiné le statut des territoires non autonomes des Caraïbes et entendu un exposé sur la situation de Porto Rico présenté par une experte, Wilma Reverón Collazo. Des déclarations et des observations ont été faites sur le sujet par les représentants de Cuba, du Nicaragua, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République arabe syrienne et de l'État plurinational de Bolivie. Une déclaration a également été faite par un expert, Sergei Cherniavsky.

15. À la 3^e séance également, les participants se sont penchés sur le statut des territoires non autonomes d'autres régions et entendu des exposés présentés par Joseph Bossano, sur la question de Gibraltar, Krysteen Ormond, sur la question des îles Falkland (Malvinas)^d, et Ahmed Boukhari, sur la question du Sahara occidental. Les participants ont également entendu l'exposé d'un expert, Macharia Munene, qui portait aussi sur la question du Sahara occidental. Un expert, Alejandro Betts, et les représentants de l'Espagne et de l'Argentine ont fait des déclarations.

16. À la 4^e séance, le 1^{er} juin, les participants ont entendu encore des exposés et des déclarations sur le statut des territoires non autonomes d'autres régions, présentés par un expert, Ernesto Moreau, et par les représentants des pays suivants : Équateur, Sierra Leone, Antigua-et-Barbuda, Cuba, Côte d'Ivoire, Indonésie, Chili, Venezuela (République bolivarienne du), Grenade, Maroc, République arabe syrienne, Nicaragua et Bolivie (État plurinational de). Le représentant de Cuba a fait une autre déclaration, à la suite de quoi les représentants de Sainte-Lucie, de l'Iraq et de l'Algérie ont fait des déclarations. Ahmed Boukhari (Front Polisario) (Sahara occidental) et un expert, Macharia Munene, ont apporté des précisions sur leurs observations antérieures, et Krysteen Ormond [îles Falkland (Malvinas)] et M. Moreau ont de nouveau fait des déclarations.

17. À la 5^e séance, le 2 juin, Ahmed Boukhari (Front Polisario) (Sahara occidental) a fait une autre déclaration concernant le statut des territoires non autonomes d'autres régions. Les représentants du Maroc, de l'Algérie et de la Fédération de Russie, ainsi que Joseph Bossano (Gibraltar), ont également fait des déclarations.

18. À la 5^e séance également, les participants ont tenu un débat général sur le rôle du système des Nations Unies dans l'octroi d'une aide au développement aux territoires non autonomes, et sur les recommandations visant à faire avancer le processus de décolonisation. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Sierra Leone, de Cuba, de la République bolivarienne du Venezuela, de l'État

^d La souveraineté sur les îles Falkland Islands (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

plurinational de Bolivie, du Nicaragua et du Maroc. Des déclarations ont été faites également par les huit experts suivants : Wilma Reverón Collazo, Carlyle Corbin, Sergei Cherniavsky, Richard Ariihau Tuheiava, Julien Boanemoui, Ernesto Moreau, Jimmy Naouna et Macharia Munene. Ahmed Boukhari (Front Polisario) (Sahara occidental) a aussi fait une déclaration.

19. Comme suite à la 5^e séance, les membres du Comité spécial présents au séminaire ont tenu des consultations sur les projets de conclusion et de recommandation du séminaire.

C. Clôture du séminaire

20. À la 6^e séance, le 2 juin, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du séminaire, publié sous la cote PRS/2016/CRP.5, qui a été adopté.

21. À la même séance, les participants ont adopté par acclamation un projet de résolution dans lequel ils remerciaient le Gouvernement et la population nicaraguayens (voir appendice III).

22. À la 6^e séance également, la Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait des observations finales. Ensuite, le Président a fait une déclaration finale.

III. Conclusions et recommandations

23. Les membres du Comité spécial participant au séminaire ont rappelé la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, et le rôle du Comité spécial, qui était d'examiner l'application de la Déclaration, de faire des propositions et des recommandations concernant les progrès accomplis et le degré d'application de la Déclaration et de rendre compte à l'Assemblée.

24. Les membres participants ont réaffirmé que les conclusions et recommandations des séminaires précédents demeuraient pertinentes.

25. En outre, conformément à l'article 9 du règlement intérieur du séminaire (A/AC.109/2016/19, annexe), les membres participants présenteraient les conclusions et recommandations du séminaire au Comité spécial à sa session de fond, en juin 2016.

A. Mise en œuvre de la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme : engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes

26. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont noté que la période 2011-2020 avait été proclamée troisième Décennie pour l'élimination du colonialisme par l'Assemblée générale. Les participants ont évalué les progrès accomplis, examiné les méthodes de travail

existantes et pris un nouvel élan en vue de mener à bien la tâche historique confiée au Comité spécial;

b) Ont recensé un certain nombre de questions relatives à la décolonisation qui se sont posées au cours de la troisième Décennie, comme les effets des changements climatiques, en particulier dans les territoires non autonomes, la crise économique et financière mondiale, le rôle de la coopération régionale, de l'éducation et de la sensibilisation du public, le rôle de la société civile, le rôle des femmes, l'autonomisation des groupes vulnérables et la nécessité de renforcer la capacité de s'auto-administrer totalement;

c) Ont pris en considération la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale relative à la souveraineté des peuples sur leurs richesses et leurs ressources naturelles, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies relatives à la décolonisation;

d) Ont souligné, compte tenu du caractère intersectoriel de la plupart des problèmes auxquels devaient faire face certains territoires non autonomes dans la dynamique d'un monde interconnecté, qu'il fallait s'employer, avec la participation des intéressés et au cas par cas, à continuer de renforcer les capacités administratives, la bonne gouvernance et la viabilité économique des territoires non autonomes, pour qu'ils puissent traiter ces problèmes dans une optique globale;

e) Ont reconnu que les changements climatiques avaient encore accru la vulnérabilité écologique et économique de nombreux territoires non autonomes, et que la crise économique et financière mondiale actuelle avait fait ressortir la nécessité d'assurer leur viabilité économique et de diversifier leur tissu économique;

f) Ont constaté le rôle important que les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et les accords régionaux jouaient en aidant de nombreux territoires non autonomes à faire face à divers problèmes nouveaux et, à cet égard, ont demandé à ces instances de continuer de participer aux travaux du Comité spécial, notamment en prenant part aux séminaires régionaux sur la décolonisation sur l'invitation du Comité;

g) Ont souligné que l'éducation et la sensibilisation du public, y compris des peuples autochtones, demeuraient des éléments essentiels de la décolonisation et, à cet égard, ont rappelé qu'il incombait aux puissances administrantes de veiller à ce que les peuples concernés soient en mesure de prendre des décisions avisées quant au statut politique futur de leur territoire, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

h) Ont salué les appels lancés en faveur de l'exécution de projets conjoints visant à faire mieux connaître au public la nature du lien constitutionnel dans certains territoires et faisant intervenir l'Organisation des Nations Unies, les territoires non autonomes et les puissances administrantes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

i) Ont souligné le rôle important des femmes dans le processus de décolonisation, notamment dans l'éducation, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des populations locales;

j) Ont reconnu l'importance du dialogue avec la société civile dans les territoires non autonomes et souligné qu'il fallait le renforcer, conformément aux résolutions des Nations Unies;

k) Ont salué le rôle de la société civile, notamment des milieux d'affaires et des organisations non gouvernementales, pour ce qui est de faciliter le développement, la viabilité économique et le bien-être des peuples des territoires;

l) Ont rappelé que l'examen des questions liées au statut et la révision de la constitution dans certains territoires non autonomes étaient des exercices délicats qui devaient répondre aux attentes de chaque territoire par rapport à son propre processus de décolonisation et passer, le cas échéant, par des consultations et des réunions de travail entre toutes les parties concernées;

m) Ont rappelé que l'intensification des échanges et le renforcement de la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes demeuraient essentiels pour l'exécution du mandat des Nations Unies concernant la décolonisation, en application de la résolution 70/231 et des autres résolutions sur la question, et que tous les intéressés en profiteraient, y compris les puissances administrantes, et, à cet égard, ont salué la participation de la France au séminaire et encouragé les autres puissances administrantes à participer aux futurs séminaires régionaux sur la décolonisation;

n) Ont souligné combien il importait que d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du Comité spécial prennent une part active aux travaux de ce dernier et, à cet égard, ont salué la participation de l'Algérie, de l'Argentine, de l'Espagne et du Maroc au séminaire.

B. Mise en œuvre de la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme : engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes du Pacifique, y compris la suite donnée au séminaire régional pour les Caraïbes de 2015

27. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation de Guam :

a) Ont pris note de la déclaration du représentant du Gouverneur, par laquelle celui-ci faisait le point sur l'organisation prévue d'un référendum sur l'autodétermination et sur la collaboration entre le Gouverneur et la Commission de la décolonisation, notamment l'approbation par celle-ci du plan d'éducation sur les formules d'autodétermination proposé par le Gouverneur, la mise au point, la révision et l'approbation de matériels éducatifs destinés à être utilisés dans les brochures et les campagnes d'information menées sur les réseaux sociaux pour faire démarrer la campagne éducative;

b) Ont noté avec satisfaction les informations fournies concernant l'annonce faite par le Département de l'intérieur des États-Unis de dégager des fonds pour financer la campagne d'éducation sur la décolonisation à Guam;

c) Ont estimé que le référendum sur la décolonisation à Guam devait être compatible avec la Charte des Nations Unies, la Déclaration sur l'octroi de

l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la Déclaration universelle des droits de l'homme;

En ce qui concerne la situation de la Polynésie française :

d) Ont fait part de la préoccupation persistante du Comité spécial devant le fait que la Puissance administrante n'avait pas communiqué de renseignements sur le territoire comme l'exigeait l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

e) Ont souligné, à cet égard, qu'il importait de collecter des informations étoffées et fiables sur la situation dans le territoire afin de compléter le document de travail établi par le Secrétariat;

f) Ont noté la demande tendant à ce que, dans la résolution relative à la Polynésie française, il soit explicitement fait mention des droits inaliénables du peuple du territoire sur ses ressources naturelles, y compris les ressources marines et les minéraux sous-marins, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

En ce qui concerne la situation de la Nouvelle-Calédonie :

g) Ont noté à nouveau que le Gouvernement français coopérait et participait de façon constructive au processus d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie, en particulier en permettant la première mission de visite du Comité spécial;

h) Ont salué la déclaration du représentant de la Puissance administrante, qui a indiqué que le Gouvernement français coopérait avec le Comité spécial depuis la signature de l'Accord de Nouméa et avait accepté qu'un groupe d'experts internationaux participe aux travaux des commissions administratives spéciales chargées de mettre à jour les listes électorales en Nouvelle-Calédonie, souligné l'attachement de la France au processus démocratique du territoire et signalé que le Congrès de la Nouvelle-Calédonie n'avait pas encore fixé de date pour le transfert de certains pouvoirs de la France au territoire, à l'exception de ceux touchant la défense, la sécurité et la justice;

i) Ont noté la déclaration d'un représentant du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui a indiqué que son gouvernement entendait continuer de participer à toutes les réunions du Comité spécial et de la Quatrième Commission, ainsi qu'à tous les séminaires régionaux, pour présenter objectivement et collectivement l'action qu'il menait en vue de garantir l'émancipation et la décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, affirmé que le litige électoral existant avait été examiné aux deux dernières réunions du Comité des signataires de l'Accord de Nouméa et que, comme suite à une évaluation quantitative effectuée par un expert, les signataires avaient déclaré le litige clos, dans le respect des dispositions de la loi organique de 1999, et souligné le caractère collégial du gouvernement du territoire et la nécessité de forger des valeurs communes qui seraient le fondement de la destinée commune de la Nouvelle-Calédonie;

j) Ont pris note de l'information donnée par le représentant du groupe Union calédonienne-Front de libération nationale kanak et socialiste, selon laquelle la population kanake était devenue une minorité sur sa propre terre depuis la colonisation du territoire par la France, colonisation qui ne pouvait pas être considérée comme une affaire politique close, sachant que la décision prise en 2016 par le Comité des signataires de déclarer le litige électoral clos avait été imposée à la minorité kanake et n'avait pas fait l'objet d'un consensus;

k) Ont également pris note de la demande tendant à ce que les missions de visite de l'Organisation des Nations Unies à la Nouvelle-Calédonie se poursuivent;

l) Ont en outre pris note des propositions faites par le représentant du secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien, concernant notamment l'accueil éventuel du prochain séminaire de la région du Pacifique par un membre du Groupe, et l'envoi en Nouvelle-Calédonie, avant ce séminaire, d'une mission de visite mixte du Comité spécial et du Groupe;

m) Ont pris note des préoccupations exprimées par le représentant de la Fédération des groupements de droit particulier local au sujet des problèmes touchant le système foncier traditionnel en Nouvelle-Calédonie, sachant que des milliers de familles n'avaient pas encore recouvré leurs droits fonciers et qu'une étude approfondie de l'état d'avancement de la réforme foncière s'imposait;

n) Ont pris acte des efforts de rééquilibrage économique et social déployés par la Puissance administrante et constaté qu'il fallait en faire davantage pour veiller à ce que le transfert de pouvoirs prévu dans l'Accord de Nouméa soit effectué dans les temps et pour renforcer dûment les capacités du peuple kanak;

o) Ont réaffirmé la résolution 70/99 de l'Assemblée générale, qui disposait qu'en l'absence d'une décision de l'Assemblée elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administrerait complètement au sens du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, la puissance administrante concernée devait continuer de communiquer des renseignements au sujet de ce territoire en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte;

p) Ont de nouveau engagé toutes les parties concernées, dans l'intérêt de tous les Néo-Calédoniens, à poursuivre leur dialogue dans un esprit d'harmonie et dans le cadre de l'Accord de Nouméa;

q) Ont souligné qu'il fallait que l'Organisation des Nations Unies continue de suivre de près la situation dans le territoire, notamment la suite donnée aux recommandations formulées au terme de la mission de visite.

C. Mise en œuvre de la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme : engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes des Caraïbes, y compris la suite donnée au séminaire régional pour les Caraïbes de 2015

28. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Se sont félicités de la participation de l'expert de Porto Rico, qui a exprimé ses vues sur le processus de décolonisation, en particulier sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

En ce qui concerne la situation de Porto Rico :

b) Ont accueilli avec satisfaction la déclaration dans laquelle il était recommandé que le Comité spécial reste saisi de la question et continue de faire des recommandations à ce sujet à l'Assemblée générale, en application des résolutions et décisions relatives à Porto Rico qu'il avait adoptées depuis 1972, qui réaffirmaient le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à

l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, dont les principes fondamentaux s'appliquaient à la question de Porto Rico;

c) Ont pris note de l'exposé présenté par l'expert de Porto Rico sur les répercussions de la grave crise budgétaire sur la situation économique et sociale de Porto Rico, et ont regretté que son statut actuel de subordination politique empêche le peuple portoricain de prendre des décisions souveraines qui lui permettraient de faire face aux graves difficultés économiques et sociales, notamment le chômage, la marginalisation, l'insolvabilité et la pauvreté;

d) Ont exigé la libération du prisonnier politique condamné pour avoir lutté en faveur de l'indépendance et l'autodétermination de Porto Rico, Oscar López Rivera, emprisonné depuis 35 ans dans des conditions inhumaines.

D. Mise en œuvre de la troisième Décennie de l'élimination du colonialisme : engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes des autres régions, y compris la suite donnée au séminaire régional pour les Caraïbes de 2015

29. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

En ce qui concerne la situation des îles Falkland (Malvinas) :

a) Ont rappelé que l'Assemblée générale et le Comité spécial avaient demandé, dans leurs résolutions et décisions, la reprise des négociations entre les Gouvernements argentin et britannique en vue de trouver une solution durable au conflit de souveraineté, en tenant compte des intérêts de la population du territoire, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et à celles adoptées ultérieurement par les Nations Unies, dont la résolution 31/49, dans laquelle l'Assemblée avait fait appel aux deux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les Îles passaient par le processus qu'elle avait recommandé, et ont demandé de nouveau au Secrétaire général d'intensifier les efforts qu'il déployait pour accomplir sa mission de bons offices, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Comité spécial sur la question;

En ce qui concerne la situation de Gibraltar :

b) Ont rappelé que l'Espagne et le Royaume-Uni devaient répondre à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies et entamer des pourparlers sur la question de Gibraltar afin d'apporter une solution définitive et négociée à ce différend, dans l'esprit de la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984, compte tenu des intérêts de la population de Gibraltar, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à ce sujet et des principes applicables et conformément à la Charte des Nations Unies, ont constaté que, le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar ayant cessé d'exister, l'Espagne et le Royaume-Uni tentaient de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération locale dans l'intérêt du bien-être social et du développement économique régional, auquel participeraient les autorités locales de Gibraltar et les autorités espagnoles locales et régionales compétentes, et ont dit espérer que ce mécanisme serait rapidement mis en œuvre;

En ce qui concerne la situation du Sahara occidental :

c) Ont rappelé le mandat du Comité spécial concernant l'autodétermination du peuple du Sahara occidental et réaffirmé toutes les résolutions de l'Assemblée générale sur la question, notamment sa résolution 70/98, et appuyé les résolutions 1754 (2007), 1783 (2007), 1813 (2008), 1871 (2009), 1920 (2010), 1979 (2011), 2044 (2012), 2099 (2013), 2152 (2014), 2218 (2015) et 2285 (2016) du Conseil de sécurité ainsi que l'engagement pris par le Secrétaire général et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental de trouver une solution à la question du Sahara occidental; ont souligné qu'il fallait s'efforcer à nouveau de trouver une solution politique durable à la question; ont demandé aux parties de continuer de faire preuve de volonté politique et d'œuvrer dans une atmosphère propice au dialogue afin d'entrer dans une phase plus active de négociations sur les questions de fond, pour assurer l'application des résolutions susmentionnées et le succès des négociations; et ont réitéré la demande faite aux parties à l'occasion des séminaires régionaux précédents de poursuivre ces négociations sous les auspices du Secrétaire général, de bonne foi et sans conditions préalables, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui favorise l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

E. Rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes

30. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont pris note de la participation du représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la cérémonie d'ouverture du séminaire; ont remercié le Président d'avoir lancé des invitations, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment la résolution 70/231, aux organismes suivants : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, FAO, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme, Programme alimentaire mondial, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et Organisation mondiale de la Santé; ont regretté que, à l'exception de la FAO, les organismes invités n'aient pas participé au séminaire; et se sont déclarés déçus par cette absence, qui ne contribuait pas à une communication efficace entre le Comité spécial et les organismes et empêchait le Comité d'obtenir des informations complètes sur les activités menées par ces organismes dans les territoires;

b) Ont engagé tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que les autres organismes du système, à participer davantage aux travaux du Comité spécial, y compris aux prochains séminaires régionaux sur la décolonisation, sur invitation du Comité spécial, sachant qu'il était de leur responsabilité de veiller

à l'application intégrale et effective de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

c) Ont appuyé le rôle joué par les commissions régionales des Nations Unies pour ce qui est de renforcer et d'élargir la participation des territoires non autonomes en tant que membres associés, en particulier les activités du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et celles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, conformément à leur mandat et aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation.

F. Suggestions et propositions pour la troisième Décennie

31. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial :

a) Ont réaffirmé que tous les peuples avaient le droit de disposer d'eux-mêmes et pouvaient, en vertu de ce droit, déterminer librement leur statut politique et s'employer librement à réaliser leur développement économique, social et culturel;

b) Ont réaffirmé également que toute tentative visant à briser en tout ou en partie l'unité nationale et l'intégrité territoriale d'un pays était incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies;

c) Ont réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies avait un rôle permanent et utile à jouer dans le processus de décolonisation, que le mandat du Comité spécial constituait un grand programme de l'Organisation et que celle-ci devait maintenir son appui jusqu'à ce que tous les problèmes de décolonisation en suspens et toutes les questions de suivi connexes soient réglés de manière satisfaisante, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

d) Ont réaffirmé le rôle joué par le Comité spécial en tant que principal cadre d'action pour faire avancer la décolonisation et suivre la situation dans les territoires;

e) Ont souligné qu'il importait que le Comité spécial adopte d'urgence une stratégie anticipative et clairement définie pour la réalisation de l'objectif de la décolonisation des territoires non autonomes inscrits sur la liste de l'ONU. Il devait continuer d'aborder chaque cas dans un esprit d'ouverture, se fonder sur les possibilités existantes et insuffler plus de dynamisme au processus de décolonisation, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

f) Compte tenu de la contribution des diverses organisations régionales et des accords régionaux au renforcement des capacités des territoires non autonomes, ont recommandé que la participation effective de ces derniers aux travaux des organisations et accords concernés soit facilitée, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce aux mécanismes appropriés, de même que le renforcement d'une coopération régionale plus concrète et plus fonctionnelle dans différents domaines tels que la gouvernance, la préparation aux catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'autonomisation des populations locales;

g) Compte tenu également du rôle important joué par les organisations régionales et les accords régionaux dans l'assistance aux territoires non autonomes concernés et en appui aux processus de décolonisation, ont suggéré que le Comité

spécial, conformément à son mandat et aux résolutions et décisions des Nations Unies, renforce ses échanges et sa collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes;

h) S'agissant de la sensibilisation des peuples des territoires non autonomes aux questions liées à la décolonisation, ont recommandé au Comité spécial, en collaboration avec le Département de l'information du Secrétariat, de s'employer activement à chercher des modalités nouvelles et créatives pour promouvoir une campagne de sensibilisation visant à donner aux peuples des territoires une meilleure compréhension des options en matière d'autodétermination, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies relatives à la décolonisation, de compléter les efforts actuellement déployés et de veiller à ce que les informations fournies parviennent effectivement aux peuples des territoires non autonomes;

i) Afin de maintenir l'attention mondiale sur le processus de décolonisation, ont également recommandé au Comité spécial d'organiser des activités à l'occasion de la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes, notamment :

i) De tenir une réunion spéciale consacrée à la Semaine de la solidarité, et d'y inviter le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Président du Conseil de tutelle;

ii) D'organiser à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld une exposition de documentaires consacrée à l'histoire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;

iii) D'organiser au Siège une exposition photographique sur l'histoire du Comité spécial, qui présenterait des photographies et d'autres matériels audiovisuels provenant des archives du Département de l'information;

iv) D'organiser au Siège une projection de documentaires et une exposition audiovisuelle sur les mouvements de libération dans les territoires;

v) D'organiser, sur la Radio des Nations Unies, une émission-débat avec le Président du Comité spécial, qui pourrait par la suite être diffusée sur les stations de radio locales collaborant avec le Département de l'information dans la diffusion des produits d'information des Nations Unies;

vi) D'étudier la possibilité d'émettre un timbre commémoratif des Nations Unies marquant le quarante-cinquième anniversaire de la Semaine de la solidarité, en 2017;

j) Ont suggéré que le Comité spécial constitue, en coopération avec le Département de l'information et le Département des affaires politiques, un dossier de presse sur la décolonisation, qui donne des renseignements essentiels sur la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, la liste des territoires non autonomes et d'autres éléments d'information pertinents pour faire en sorte que les journalistes abordent la question de la décolonisation de manière satisfaisante; ont suggéré que ce dossier soit diffusé, en version papier et en version électronique, aux médias locaux du pays hôte du séminaire régional annuel; et ont affirmé que toutes les publications susceptibles de constituer un tel dossier étaient déjà disponibles;

k) Ont recommandé que le Comité spécial forge des liens de collaboration étroits avec les organisations non gouvernementales s'intéressant à la question de la décolonisation, principalement celles des territoires autonomes, et, comme premier pas dans cette direction, demande au Groupe de la décolonisation de dresser une liste des organisations qui ont des connaissances spécialisées dans ce domaine, en s'inspirant de la liste actuelle des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (E/2014/INF/5) et en vérifiant les antécédents des organisations non gouvernementales non encore dotées de ce statut, sans oublier qu'il faut veiller à ce que les organisations choisies comme partenaires respectent les idéaux des Nations Unies et ne mènent pas d'activités contre certains États Membres;

l) Ont également recommandé que le Comité spécial demande, en adressant dans les meilleurs délais une requête au Comité des conférences, la tenue d'une réunion commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de son cinquante-cinquième anniversaire, en novembre 2016, durant la partie principale de la session ordinaire de l'Assemblée, et, si cela n'était pas possible, que le Comité spécial sollicite, par la même voie, la permission de tenir sa propre réunion commémorative durant cette période, et d'y inviter le Secrétaire général, le Président du Conseil de sécurité, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et le Président du Conseil de tutelle, ainsi que le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;

m) Ont affirmé que toutes ces activités seraient, bien entendu, dûment couvertes par les médias de l'Organisation des Nations Unies et diffusées à l'échelle mondiale par les centres d'information des Nations Unies;

n) Au sujet de l'éducation, ont proposé que les gouvernements territoriaux concernés et les puissances administrantes envisagent d'inscrire les questions liées à la décolonisation au programme de l'enseignement scolaire dans les territoires non autonomes;

o) En ce qui concerne les processus d'examen liés au statut et à la constitution et le processus de décolonisation en général, ont souligné que ces processus devaient être abordés au cas par cas, dans le respect des droits de l'homme et d'une manière transparente, responsable, sans exclusive, avec la participation des peuples concernés, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies relatives à la décolonisation ainsi qu'aux buts et principes de la Charte des Nations Unies;

p) En ce qui concerne les relations avec les puissances administrantes, ont conseillé au Comité spécial de continuer de cultiver et de renforcer les échanges et la coopération avec les puissances administrantes par différents moyens, notamment par un dialogue dans le cadre de réunions de travail informelles, et ont réaffirmé que toutes les puissances administrantes, en particulier celles qui ne l'avaient pas encore fait, devaient participer de manière effective aux travaux du Comité spécial;

q) À cet égard, ont souligné qu'il importait au plus haut point d'intensifier l'action visant à renforcer la communication et la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes, et ont prié instamment le Comité spécial de continuer d'étudier et de rechercher les possibilités d'échanges concertés sur cette question, dans des cadres tant officiels qu'officieux, en vue de faire avancer, au cas par cas, la décolonisation pendant la troisième Décennie internationale;

r) Ont souligné également qu'il importait au plus haut point de redoubler d'efforts en vue de consolider les relations entre le Comité spécial, les autres États Membres et les parties concernés ainsi que les experts et la société civile des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies;

s) Eu égard à la contribution précieuse apportée par les représentants des territoires non autonomes au séminaire, ont rappelé que le Comité spécial, en utilisant le dispositif approprié et avec l'aide du Secrétariat, devait continuer à œuvrer en faveur d'une pleine participation de représentants des territoires autonomes aux futurs séminaires. Les puissances administrantes devaient faciliter la participation des représentants élus des territoires à ces séminaires, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies;

t) Ont souligné qu'il importait de renforcer les relations entre les territoires non autonomes, en particulier pour ce qui était d'échanger des informations les concernant et, à ce sujet, ont pris note de la proposition d'un représentant d'un territoire non autonome en faveur de la création d'un réseau regroupant ces territoires;

u) À cet égard, ont affirmé que le Comité spécial devait continuer de moderniser ses méthodes de travail et d'affiner sa capacité de conduire les séminaires de façon innovante afin qu'un plus grand nombre de membres participent aux séminaires régionaux avec un financement de l'ONU, ce qui permettrait au Comité spécial de mieux comprendre les vues des peuples des territoires non autonomes, conformément aux résolutions des Nations Unies sur la décolonisation;

v) En ce qui concerne le rôle du système des Nations Unies dans l'assistance aux territoires non autonomes, ont souligné que les institutions spécialisées et organismes compétents des Nations Unies devaient participer aux travaux du Comité spécial et s'employer plus activement, conformément aux résolutions des Nations Unies et grâce au mécanisme approprié, à fournir une assistance à ces territoires et qu'à cet égard, le Comité spécial devait élaborer des modalités propres à promouvoir la participation de ces institutions et organismes, notamment en améliorant la communication pour les inciter à participer aux séminaires régionaux afin de dialoguer avec le Comité spécial et rendre compte de l'action menée dans les territoires;

w) Ont conseillé au Comité spécial de mettre au point des modalités qui lui permettraient de mieux évaluer, au cas par cas, le stade actuel de décolonisation et d'autodétermination de chaque territoire non autonome, conformément aux résolutions et décisions des Nations Unies, afin de disposer ainsi d'une liste récapitulant les progrès accomplis et ce qui restait à faire, et ont invité le Comité spécial à concevoir une idée de projet en ce sens;

x) Ont rappelé que le Comité spécial devait continuer de s'employer à envoyer des missions de visite dans les territoires non autonomes, avec la participation du gouvernement territorial et de la puissance administrante concernés, au cas par cas et conformément à la résolution 70/231 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies et, à cet égard, ont pris note de l'intérêt exprimé lors du séminaire par les représentants de territoires non autonomes pour les missions de visite et les missions spéciales;

y) Ont réaffirmé que le processus de décolonisation ne serait achevé que lorsque toutes les questions liées à la décolonisation et les questions de suivi connexes encore en suspens auraient trouvé un règlement satisfaisant dans le cadre des résolutions des Nations Unies;

z) Dans le cadre de la troisième Décennie, ont souligné que le Comité spécial devait continuer de faire le bilan des difficultés qui se posaient dans le processus de décolonisation et des possibilités existantes et élaborer un plan d'action pragmatique pour la troisième Décennie en vue de faire avancer le processus de décolonisation.

Appendice I

Message du Secrétaire général à l'occasion du séminaire régional pour le Pacifique

Prononcé par un fonctionnaire du Groupe de la décolonisation du Département des affaires politiques

J'ai le plaisir de saluer tous les participants réunis à Managua dans le cadre du séminaire sur la décolonisation de 2016 de la région du Pacifique, durant la Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes.

Je tiens à remercier le Gouvernement et la population nicaraguayens de l'hospitalité généreuse dont ils ont fait preuve en organisant cet important séminaire pour la deuxième fois en deux ans.

C'est aussi le vingt-cinquième séminaire régional tenu par le Comité spécial depuis 1990. Je me félicite que cette année, le séminaire de la région du Pacifique soit consacré au thème « Engagements et actions en faveur de la décolonisation dans les territoires non autonomes », dans le cadre de la troisième Décennie pour l'élimination du colonialisme.

Selon la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, l'auto-administration complète suppose l'indépendance, l'intégration ou la libre association avec un autre État. Le choix doit être le résultat de la libre expression par les peuples des territoires non autonomes de leur volonté et de leur désir. Le Comité spécial sur la décolonisation soutient ce processus de décolonisation. Je compte également sur les puissances administrantes pour continuer d'honorer l'obligation de promouvoir le bien-être des peuples qu'elles administrent.

Ce séminaire régional annuel est d'autant plus important qu'il permet au Comité spécial d'entendre les représentants des territoires non autonomes s'exprimer directement au sujet de leur situation et de leurs problèmes particuliers.

Il permet aussi des échanges informels entre les puissances administrantes, les autres parties intéressées, les territoires non autonomes, le Comité spécial, les experts, les organisations de la société civile et les organisations régionales et autres.

Saisissons cette occasion pour définir des mesures concrètes propres à faire avancer le processus de décolonisation.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations.

Appendice II

Liste des participants

Membres du Comité spécial

Venezuela (République bolivarienne du) (présidence)	Rafael Darío Ramírez Carreño ^a Douglas Nicomedes Arcia Vivas ^a Yumaira Coromoto Rodriguez Silva ^a Martha Gabriela Finol de Olivero
Antigua-et-Barbuda	Claxton Duberry
Bolivie (État plurinational de)	Sacha Sergio Llorentty Solíz ^a
Chili	José Antonio Cousiño
Chine	Wei Zonglei ^a Liu Song
Côte d'Ivoire	François Xavier Zabavy ^a
Cuba	Ana Silvia Rodríguez Abascal ^a
Équateur	Aminta Buenaño
Fédération de Russie	Stanislav Aleksaev ^a
Grenade	Michael Mitchell
Indonésie	Achsanul Habib ^a
Iraq	Mohsin A. Rajab
Nicaragua	María Rubiales de Chamorro ^a Jaime Hermida Castillo ^a Patricia Bajaña
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Peter Bonny ^a
République arabe syrienne	Ihab Hamed ^a
Sainte-Lucie	Dana Lewis Non
Sierra Leone	Vandi Chidi Minah ^a

États Membres de l'Organisation des Nations Unies

Algérie	Smail Benamara Zaina Benhabouche
Argentine	Gonzalo S. Mazzeo Francisco J. de Antueno

^a Membre de la délégation officielle du Comité spécial.

Espagne	Francisca María Pedrós Carretero
Maroc	Omar Hilale
	Mahmoud Rmiki
	Azzeddine Farhane
	Abderrahim Kadmiri
	Khaddad El Moussaoui
	Mostafa Mouahhidi
	Omar Kadiri

Puissances administrantes

France	Frédéric Basaguren
	Sylvie Decroix
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ^b	Ross Denny

Territoires non autonomes

Samoa américaines	Daniel Aga
Îles Falkland (Malvinas) ^c	Krysteen Ormond
Gibraltar	Joseph Bossano
	Albert Poggio
Guam	Edward A. Alvarez
Nouvelle-Calédonie	Jean-Louis d'Anglebermes
	François Bockel
Sahara occidental	Ahmed Boukhari
	Suliman Tieb
	Mayra Sandoval de Tieb

Experts

Alejandro Betts
Michael Bevacqua
Julien Boanemoui
Sergei Cherniavsky
Carlyle Corbin

^b Présent au séminaire mais n'a pas pris la parole.

^c La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Ernesto Moreau

Macharia Munene

Jimmy Naouna

Wilma Reverón Collazo

Richard Ariihau Tuheiava

Roch Wamytan

Appendice III

Résolution de remerciement au Gouvernement et à la population nicaraguayens

Les participants au séminaire régional pour le Pacifique,

S'étant réunis à Managua du 31 mai au 2 juin 2016 pour examiner les défis et les possibilités que présente le processus de décolonisation dans le monde d'aujourd'hui,

Ayant entendu l'importante déclaration faite à l'ouverture du séminaire par la Vice-Ministre des affaires étrangères et Représentante permanente du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, María Rubiales de Chamorro,

Prenant note des importantes déclarations faites par les représentants des territoires non autonomes et les experts,

Expriment leur profonde gratitude au Gouvernement et à la population nicaraguayens pour avoir fourni au Comité spécial les équipements nécessaires à la tenue de son séminaire, pour la remarquable contribution qu'ils ont apportée au succès du séminaire et, en particulier, pour la très grande générosité de leur accueil et pour la chaleur et la cordialité réservées aux participants tout au long de leur séjour à Managua.

